



Depart du domicile conjugal

Par **dardilhac**, le **24/08/2009** à **12:55**

Bonjour,

Je dois aller sur paris pour un travail, ma femme et moi évoquons une séparation. Dois-je juridiquement officialiser ce départ?

Même si c'est en accord avec ma femme dans un premier temps.

Merci d'avance

Par **Patricia**, le **25/08/2009** à **21:06**

Bonsoir,

Vous pouvez aller à votre commissariat ou gendarmerie le plus proche de votre domicile pour déposer "main courante".

Expliquez bien la raison de cette démarche.

Le seul document officiel reconnu par un juge et qui vous "couvrira" en cas de reproche pour : Abandon de domicile conjugal, sera une attestation de votre employeur...

Si vous devez en arriver là, faites attention que cette attestation soit la plus précise possible.

Que la date de prise de ce nouveau poste, soit bien mentionnée.